

# **RAPPORT D'ACTIVITES**

# **BRUXEO**

# **2019**

# Table des matières

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>3</b>
<b>PRESENTATION DE BRUXEO</b> .....	<b>4</b>
MISSIONS DE BRUXEO.....	4
MANDATS BRUXEO 31 DECEMBRE 2019 .....	5
EQUIPE .....	6
BRUXEO ET LE SECTEUR A PROFIT SOCIAL .....	6
<b>1. REPRESENTATION ET PROMOTION DES INTERETS DE NOS MEMBRES</b> .....	<b>8</b>
1.1 LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE LA REGION DE BRUXELLES CAPITALE (CESRBC).....	8
1.2. IRISCARE – OFFICE BICOMMUNAUTAIRE DE LA SANTE, DE L'AIDE AUX PERSONNES ET DES PRESTATIONS FAMILIALES .....	13
1.3. LA "STRATEGIE 2025" .....	14
1.4. ECONOMIE ET EMPLOI.....	16
1.5 ELECTIONS MAI 2019 .....	17
1.6 ACCORD SOCIAL DU NON-MARCHAND .....	17
<b>2. APPUI ET SERVICES AUX MEMBRES</b> .....	<b>19</b>
2.1. UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE.....	19
2.2. PROMOTION DE LA DIVERSITE.....	21
2.3. SERVICE DE MUTUALISATION : TARIFS DE SECRETARIATS SOCIAUX.....	23
2.4. COMMUNICATION ET INFORMATION DES MEMBRES.....	24
<b>3. ETUDES ET STATISTIQUES</b> .....	<b>26</b>
3.1 ORGANISATION D'UNE RENCONTRE-DEBAT PRE-ELECTORALE SUR LES DEFIS DU SECTEUR A PROFIT SOCIAL.....	26
3.2. DEUX SESSIONS D'INFORMATIONS SUR LE NOUVEAU CODE DES SOCIETES : UN NOUVEAU CADRE LEGAL POUR LES ASSOCIATIONS. QUELLES IMPLICATIONS CONCRETES ? .....	27
3.3. STATISTIQUES .....	29
3.4. GROUPES DE TRAVAIL .....	29

## Préambule

Pendant l'année 2019 BRUXEO a poursuivi son développement afin d'améliorer son offre de services vis-à-vis des fédérations membres et des entreprises à profit social bruxelloises, de renforcer la promotion et la défense des intérêts des employeurs du secteur à profit social bruxellois dans les lieux de concertation intersectorielle et de dynamiser sa communication.

En 2019, BRUXEO a également pu engager une nouvelle personne : Laurent Serrure. Cette équipe agrandie a permis à BRUXEO de consolider et de développer ses activités :

1. Dans le cadre des élections du 26 mai 2019, BRUXEO a relayé activement les attentes et les propositions des entreprises à profit social bruxelloises. Et ce en rédigeant un Mémoire en concertation avec l'ensemble du secteur à profit social bruxellois, en le présentant aux représentants de chaque parti politique, en organisant une rencontre-débat avant les élections, en rencontrant les formateurs du nouveau gouvernement lors de la rédaction de la déclaration de politique commune, en rencontrant tous les nouveaux ministres et leurs équipes et en participant à la concertation relative à la Stratégie 2030 de la Région de Bruxelles-Capitale.
2. En tant que structure interprofessionnelle, BRUXEO a collaboré activement aux nombreux travaux du CESRBC, d'IRISCARE, d'ACTIRIS, etc. Elle a également préparé, alimenté et défendu le positionnement des employeurs dans le cadre des négociations relatives à la mise en œuvre des mesures de l'Accord Social Non Marchand COCOF-COCOM.
3. BRUXEO a dynamisé le développement de son projet "Energy Advisor" dans le cadre de la nouvelle politique du Gouvernement « Pack Energie ». Par des activités de conseil, de diagnostic, de sensibilisation et d'accompagnement à la rénovation, le projet vise à soutenir l'utilisation rationnelle de l'énergie (URE), la rénovation et la performance énergétique des bâtiments (PEB) et la production d'énergie renouvelable, limiter l'impact environnemental, mais aussi budgétaire pour les institutions à profit social bruxelloises.
4. Le projet « So-Diversity » de BRUXEO a connu sa deuxième année complète en 2019. Son objectif est de promouvoir la diversité dans la gestion quotidienne des entreprises à profit social et d'y lutter contre toutes les formes de discriminations.
5. BRUXEO a développé son service de mutualisation de services en proposant des offres attractives de secrétariats sociaux pour ses membres dans l'objectif de réduire leurs coûts et de leur fournir des services de qualité.
6. Enfin, BRUXEO a poursuivi son travail de développement du secteur à profit social (non marchand) au travers de sa mission « Etudes et Statistiques ». En 2019, BRUXEO a organisé un large événement pré-électoral sur les enjeux du secteur qui a réuni une centaine de personnes. BRUXEO a également organisé deux sessions d'information sur le nouveau codes des sociétés et des associations. Enfin le groupe de travail « Emploi » a poursuivi son travail d'analyse et d'information tandis que le groupe de travail « économie & statistique » a initié un nouveau projet de « data trust » avec la Fondation Roi Baudouin.

## Présentation de BRUXEO

BRUXEO (Confédération des entreprises à profit social) est **l'organisation patronale interprofessionnelle représentative du secteur à profit social pour la Région de Bruxelles-Capitale**. BRUXEO, créée en 2005, représente les employeurs actifs dans les entreprises privées ou publiques de l'ensemble du secteur à profit social (non-marchand) sur le territoire de Bruxelles-Capitale. Nos 26 membres sont des **fédérations** et non pas des institutions individuelles :

AMA - Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri ◊ Association nationale des communautés éducatives ◊ Confédération des Employeurs du Secteur Sportif et Socioculturel ◊ Coordination et Défense des Services Sociaux et Culturels ◊ Fédération de l'Aide et des Soins à Domicile ◊ Fédération des Centrales de Services à Domicile ◊ Fédération Bruxelloise des entreprises de travail adapté ◊ Fédération des Centres Pluralistes de Planning Familial ◊ Fédération des Établissements Libres Subventionnés Indépendants ◊ Fédération des Institutions Médico-Sociales ◊ Fédération des Institutions et Services Spécialisés dans l'Aide aux Adultes et aux Jeunes ◊ Fédération des Mutualités Socialistes du Brabant ◊ Fédération des Services Bruxellois d'Aide à Domicile ◊ Gezondheidsinstellingen Brussel Bruxelles Institutions de Santé ◊ Mutualité libérale du Brabant ◊ Mutualités chrétiennes ◊ Santhea -Association Professionnelle des Établissements de Soins ◊ Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique ◊ Socioculturele Werkgeversfederatie ◊ UNESSA ◊ Union Nationale des Mutualités Libres ◊ Symbio -Union Nationale des Mutualités Neutres ◊ Verbond Sociale Ondernemingen ◊ Vereniging van Diensten voor Gezinszorg van de Vlaamse Gemeenschap ◊ Zorgnet Vlaanderen ◊ Vlaams Welzijnsverbond

### Missions de BRUXEO

#### **1. Promouvoir et défendre les intérêts des employeurs du secteur à profit social en tant que partenaire social au niveau intersectoriel.**

BRUXEO défend, coordonne et promeut les intérêts patronaux de ses membres en participant au dialogue socio-économique auprès des pouvoirs publics et des partenaires sociaux. Nous assurons également le suivi et la coordination pour les employeurs des accords sociaux bruxellois concernant le secteur à profit social.

En tant que partenaire social reconnu, nous siégeons depuis 2006 au Conseil Économique et Social de la Région de Bruxelles Capitale (CESRBC) ; un organe paritaire où les partenaires sociaux de la Région bruxelloise rendent des avis sur l'ensemble des aspects de la politique régionale mais également au Comité de gestion d'Actiris et dans d'autres structures.

Depuis 2018, BRUXEO siège également dans les trois instances de l'Office bicommunautaire de la santé, de l'aide aux personnes et des prestations familiales, appelé Iriscare : Comité Général de Gestion, Conseil de gestion de la santé et de l'aide aux personnes, Conseil de gestion des prestations familiales.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des mandats occupés par BRUXEO au 31 décembre 2019.



## **2. Fournir des services de qualité à ses membres et aux entreprises à profit social bruxelloises.**

BRUXEO soutient la professionnalisation, la qualité et l'accessibilité des services des institutions de soins et plus largement des entreprises à profit social bruxelloises. Pour ce faire, elle développe différentes actions dont son projet énergie « Energy Advisor » et son projet diversité « So-Diversity ».

Elle veille également à informer et à communiquer efficacement vers ses membres et les entreprises à profit social bruxelloises via son site internet, sa newsletter, etc.

## **3. Etude et statistiques : Dynamiser le développement du secteur à profit social, privé comme public.**

BRUXEO est un lieu de rencontre et de réflexion sur les enjeux et défis du secteur à profit social. Sa vocation intersectorielle en fait un endroit propice aux échanges, aux interpellations et aux débats. Pour faire vivre cette dynamique, BRUXEO organise des groupes de travail, des journées d'étude ou des événements spécifiques. Elle produit également des notes, des études et des analyses statistiques sur des sujets divers (Diversité, Assurance Autonomie, Emploi, CSA, etc.).

### **Equipe**

Au 31 décembre 2019, l'équipe de BRUXEO se composait de 6,2 ETP :

- Joëlle Mesmacque (0,6 ETP) – support logistique et administratif ;
- Xavier Mathieu (1 ETP) – conseiller énergie ;
- Laurent Serrure (1 ETP) – conseiller ;
- Muriel Jadoul (0,8 ETP) – conseillère énergie ;
- Vanessa De Ridder (0,8 ETP) – chargée de projet ;
- Kelly Timperman (0,5 ETP) – conseillère énergie ;
- Kelly Timperman (0,5 ETP) – conseillère ;
- Bruno Gérard (1 ETP) – directeur.

Président : Jean-Claude Praet et Administrateur délégué : Christian Dejaer

Coordonnées BRUXEO : Rue du Congrès 37-41 (b3) - 1000 Bruxelles  
Tél : 02 210 53 08 - [www.bruxeo.be](http://www.bruxeo.be)

Les employeurs du secteur à profit social sont représentés aux autres niveaux de pouvoir, par :

- UNISOC, [www.unisoc.be](http://www.unisoc.be), pour le fédéral ;
- UNIPSO, [www.unipso.be](http://www.unipso.be), pour la Région wallonne, Fédération Wallonie Bruxelles ;
- VERSO, [www.versonet.be](http://www.versonet.be), pour la Flandre
- ANIKOS, [www.anikos.be](http://www.anikos.be), pour la Communauté germanophone.

### **BRUXEO et le secteur à profit social**

BRUXEO regroupe les fédérations d'employeurs des secteurs à profit social actifs en Région bruxelloise. En matière d'emplois, cela concerne plus de **100.000 ETP** (équivalents temps plein).

Ces travailleurs sont actifs au sein de **5.500 institutions** qui offrent des services afin de répondre aux besoins sociétaux des Bruxellois. Leur domaine d'actions sont très nombreux : hôpitaux, établissements pour personnes handicapées, maisons de repos et de soins, entreprises de travail adapté, crèches, enseignement, aide à domicile, socioculturel, aide à la jeunesse, insertion socioprofessionnelle, maison d'accueil, etc.

Pour les employeurs du secteur à profit social, une représentation via BRUXEO dans les lieux de concertation intersectorielle et interprofessionnelle offre la possibilité de faire valoir leurs points de vue sur des matières capitales pour eux (politiques de l'emploi, aménagement du territoire et mobilité, politique scientifique, etc.) ou ayant une incidence évidente sur les questions liées à l'accès aux soins, leurs impacts, etc. (cf. les différentes publications de l'observatoire de la santé et du social : <http://www.observatbru.be/documents/home.xml?lang=fr>).

A partir de ses mandats au niveau du CESRBC, d'Actiris, d'Iriscare, de Bruxelles-Formation, de l'IBEFE, etc., BRUXEO peut garantir une représentation à tous les niveaux de pouvoir présents en région bruxelloise (régional, communautaire, bicommunautaire) afin de promouvoir efficacement et avec cohérence les intérêts du secteur mais aussi de réagir rapidement sur tous les dossiers législatifs et/ou d'actualités en lien avec les entreprises à profit social bruxelloises.

Suivre l'ensemble de ces évolutions, les préparer et faire valoir les points de vues des employeurs du secteur à profit social est au cœur des travaux de BRUXEO.

# 1. Représentation et promotion des intérêts de nos membres

## 1.1 Le Conseil Économique et Social de la Région de Bruxelles Capitale (CESRBC)

BRUXEO dispose de **deux mandats** au Conseil Économique et Social de la Région de Bruxelles Capitale, aux côtés des employeurs du secteur marchand (7 mandats) et des classes moyennes (6 mandats). Depuis 2010, BRUXEO siège au CA du CESRBC.

La présence de BRUXEO au Conseil économique et social est également garante d'une bonne représentation des fédérations non marchandes au niveau le plus élevé de la concertation sociale et politique à Bruxelles. Les mandats à ce niveau sont d'ailleurs exercés par ces secteurs.

Un travail important est fourni au niveau des différentes commissions du CESRBC (économie et emploi, fiscalité et finances, mobilité, environnement, égalité des chances hommes-femmes, commerce, relations extérieures et Europe, etc.). Celles-ci ont pour tâche de préparer les avis qui sont par la suite adoptés lors des séances plénières du CERSBC.

Ces travaux sont préparés au sein des instances de BRUXEO (Bureau, Conseil d'administration, Groupe de travail) avec le souci d'y répercuter les points de vue des fédérations de la santé, exprimés par les fédérations hospitalières et les mutuelles.

Sur les 75 avis émis en 2019 (consultables sur le site : les dossiers repris ci-dessous ont constitué des points d'attention plus particuliers pour nos secteurs.

### **2019 : AVIS importants ou ayant un impact sur les entreprises à profit social :**

#### **Social-Santé**

groupe de travail « affaires sociales et santé » du CESRBC a également permis de traiter de différentes thématiques. Pour ces sujets des auditions d'experts ont été réalisées afin d'apprécier correctement les différents enjeux de ces matières pour Bruxelles, tant du point de vue des mécanismes institutionnels que des impacts financiers et des besoins.

- Initiation des travaux visant à aboutir à un avis d'initiative portant sur le vieillissement de la population (silver economy et dépendance) ;
- Présentation de l'étude de BSI sur le développement d'une assurance autonomie à Bruxelles ;
- Initiation des travaux visant à aboutir à un avis d'initiative relatif à l'emploi et l'accompagnement des personnes handicapées, suite aux avis du BANSPA du 19 mars 2019 portant sur les dispositifs Vlaamse ondersteuningspremie (VOP ) et Arbeidszorg et suite à la note technique du 6 mai 2019 rédigée par le Secrétariat à l'attention du Conseil d'administration du CESRBC ;
- Rédaction d'un courrier concernant les recommandations du Conseil à l'attention du futur Collège réuni relatives aux politiques de santé, d'aide aux personnes et de prestations familiales – juin 2019.

Le groupe de travail « Sherpa » du CESRBC a travaillé pour sa part sur le dispositif ALE. La Sixième Réforme de l'État stipule que « La compétence des agences locales pour l'emploi (ALE) relève de



l'autonomie des Régions (transfert aux Régions des accompagnateurs à l'emploi des ALE et des moyens y afférents). Si les Régions décident de maintenir un dispositif ALE, le Fédéral poursuivra le financement d'allocations de chômage, limité au nombre de bénéficiaires actuels par Région. Le système s'appliquera aux chômeurs de longue durée et à ceux qui sont très éloignés du marché de l'emploi ». L'accord laisse donc la liberté aux Régions de supprimer ou non le système. Si elles souhaitent le maintenir, le financement fédéral des bénéficiaires dans le cadre de l'accord institutionnel sera limité au nombre actuel de personnes occupées sous ALE. L'avenir du dispositif ALE peut également s'envisager dans le cadre du chantier 7 de la Stratégie 2025 visant à « Créer au niveau communal ou intercommunal, une instance unique de concertation interprofessionnelle locale, remplaçant toutes les autres instances locales où les interlocuteurs sociaux interprofessionnels sont invités à siéger ». Les travaux de ce groupe de travail ont également intégré les éléments mentionnés dans la Déclaration de Politique commune : « *En partenariat avec le CESRBC, le Gouvernement réorganisera avec les acteurs publics locaux de l'emploi les dispositifs d'emplois pour les adapter à la réalité actuelle.* »

## **Transport**

### A-2019-069-CES

Projet de Plan Régional de Mobilité - Good Move. 17 octobre 2019

## **Pouvoir public**

### A-2019-010-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 7 mai 2009 relatifs aux plan et label de diversité. 24 janvier 2019, entériné par l'Assemblée plénière du 21 février 2019

### A-2019-035-CES

Avant-projet d'ordonnance garantissant le principe de la collecte unique des données dans le fonctionnement des services et instances qui relèvent de ou exécutent certaines missions pour l'autorité, et portant simplification et harmonisation des formulaires électroniques et papier. 21 mars 2019

## **Energie/Environnement**

### A-2019-061-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 25 janvier 2018 relatif à la création d'une zone de basses émissions. 20 juin 2019

### A-2019-059-CES

Avant-projet d'ordonnance relative aux aides pour le développement de l'agriculture et de l'aquaculture. 20 juin 2019

### A-2019-058-CES

Avant-projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 2 mai 2013 portant le Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la maîtrise de l'Energie en vue de la transposition de la directive (UE) 2018/44. 20 juin 2019

### A-2019-056-CES

Avis sur le projet de Plan National Energie Climat 2030 (PNEC). 14 juin 2019

A-2019-053-CES

Avant-projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 2 mai 2013 portant le code bruxellois de l'air, du climat et de la maîtrise de l'énergie. 3 mai 2019

A-2019-050-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 27 novembre 2008 déterminant les mesures d'urgence en vue de prévenir les pics de pollution atmosphérique par microparticules et le dioxyde d'azote. 24 avril 2019

A-2019-015-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale déterminant la composition du dossier de déclaration et de demande de certificat et de permis d'environnement. 21 février 2019

A-2019-013-CES

Avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération portant modification de l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion de déchets d'emballages. 21 février 2019

A-2019-011-CES

Avis d'initiative relatif à la note de principe concernant la sortie du diesel et de l'essence. 21 février 2019

## **Economie/Emploi**

A-2019-066-CES

Note relative à la gouvernance des Pôles Formation Emploi (PFE) et le modèle de statuts relatifs à tous les PFE asbl. 1 juillet 2019, entériné par l'Assemblée plénière du 11 juillet 2019

A-2019-062-CES

Rapport relatif aux Conclusions du projet-pilote « Certificat de compétence professionnelle (CCP) ». 20 juin 2019

A-2019-051-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant diverses modifications en matière d'aide à l'emploi. 24 avril 2019

A-2019-044-CES

Projet d'arrêté 2019/570 du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté 2013/129 du Collège de la Commission communautaire française du 19 décembre 2013 relatif à l'octroi de certains avantages aux stagiaires qui reçoivent une formation professionnelle dans le cadre de l'Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle. 1 avril 2019, entériné par l'Assemblée plénière du 24 avril 2019

A-2019-043-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'aide à l'implantation dans les Zones d'Economie Urbaine Stimulée. 28 mars 2019

A-2019-042-CES

Projet d'arrêté ministériel déterminant le contenu de l'accompagnement et les modalités de la convention dans le cadre de l'aide au recrutement pour projets de croissance économique ou d'économie circulaire. 28 mars 2019

A-2019-041-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant diverses modifications en matière d'aide à l'emploi. 28 mars 2019

A-2019-040-CES

Avant-projet d'ordonnance modifiant l'article 11/1 de la loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers. 28 mars 2019

A-2019-038-CES

Projet de Contribution de la Région de Bruxelles-Capitale au Programme national de Réforme 2019. 28 mars 2019

A-2019-037-CES

Avis d'initiative relatif aux recommandations en vue de la réforme de la Convention d'immersion professionnelle. 28 mars 2019

A-2019-028-CES

Projet d'arrêté ministériel déterminant le contenu de l'accompagnement et les modalités de la convention dans le cadre des aides de préactivité. 15 mars 2019, entériné par l'Assemblée plénière du 21 mars 2019

A-2019-027-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté royal du 12 décembre 2001 concernant les titres-services et l'arrêté royal du 7 juin 2007 concernant le fonds de formation titres-services. 12 mars 2019, entériné par l'Assemblée plénière du 21 mars 2019

A-2019-019-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif au mandat et au financement des entreprises sociales agréées en vertu de l'ordonnance relative à l'agrément et au soutien des entreprises sociales. 21 février 2019

A-2019-018-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif au dispositif d'emploi d'insertion en économie sociale. 21 février 2019

A-2019-007-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'emploi d'insertion visé à l'article 60, § 7 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale. 17 janvier 2019

A-2019-006-CES

Avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération entre la Région wallonne, la Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté germanophone relatif à la coordination en matière de surveillance et de respect des législations régionales concernant le travail. 17 janvier 2019

A-2019-005-CES

Accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Région wallonne, la Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté germanophone portant exécution à l'accord de coopération du 2 février 2018 entre l'Etat fédéral, la Région wallonne, la Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté germanophone portant sur la coordination des politiques d'octroi d'autorisations de travail et d'octroi du permis de séjour, ainsi que les normes relatives à l'emploi et au séjour des travailleurs étrangers. 17 janvier 2019

A-2019-004-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté royal du 9 juin 1999 portant exécution de la loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers, en ce qui concerne l'autorisation de travail pour les activités soumises au rythme des saisons, menées dans le cadre d'un transfert intra-groupe, de chercheur, de stagiaire, de volontaire ou dans le cadre de la carte bleue européenne. 17 janvier 2019

**Eau**A-2019-071-CES

Avis sur saisine de BRUGEL relative à la demande de Vivaqua d'indexation de ses tarifs au 1er janvier 2020. 17 octobre 2019

A-2019-016-CES

Mémoire méthodologie tarifaire « eau ». 21 février 2019

**Aménagement du territoire**A-2019-021-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant exécution de l'ordonnance du 3 mai 2018 relative aux chantiers en voirie publique. 21 février 2019

A-2019-009-CES

Avant-projet d'ordonnance relative au « Contrat école ». 17 janvier 2019

## 1.2. IRISCARE – Office bicommunautaire de la santé, de l'aide aux personnes et des prestations familiales

BRUXEO dispose de mandats au sein des trois instances intersectorielles de concertation d'IRISCARE : Conseil de Gestion des prestations Familiales, Conseil de Gestion Santé et Aide aux personnes et Comité Général de Gestion. BRUXEO y siège à côté des classes moyennes et les employeurs du secteur marchand. On y retrouve les autres partenaires sociaux interprofessionnels, les mutualités, les représentants des opérateurs et des pouvoirs publics.

La présence de BRUXEO à IRISCARE est également garante d'une bonne représentation des fédérations non marchandes au niveau le plus élevé de la concertation sociale et politique à Bruxelles. Les mandats à ce niveau sont d'ailleurs exercés par ces secteurs.

Chacune des trois instances d'Iriscare : Conseil de Gestion des prestations Familiales, Conseil de Gestion Santé et Aide aux personnes et Comité Général de Gestion s'est réunie une fois par mois durant l'année 2019.

Ces travaux sont préparés au sein des instances de BRUXEO (Bureau, Conseil d'administration, Groupe de travail) avec le souci d'y répercuter les points de vue des fédérations de la santé, exprimés par les fédérations hospitalières et les mutuelles.

Cette première année de travail complète a notamment permis de traiter les thématiques principales suivantes :

### **Comité Général de Gestion**

- Plan du Personnel 2019 ;
- Protocole de coopération entre l'État fédéral et la COCOM relatif à l'allocation pour l'aide aux personnes âgées (APA) pour la période transitoire du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020 ;
- Procédure pour la désignation des subsides facultatives en 2019 ;
- Subventions facultatives pour : les personnes âgées et les personnes avec un handicap, la revalidation et les soins de santé mentale, les équipes palliatives multidisciplinaires ;
- Budget 2020 pour les missions Santé et Aide aux personnes + Procédure de demande de subvention facultative ;
- Elaboration et Approbation du Contrat de gestion d'Iriscare ;
- Etat des lieux de la mise en œuvre en 2019 du Protocole d'accord 2018-2019 pour les secteurs non marchand de la COCOF et de la COCOM.

### **Conseil de Gestion des prestations Familiales**

- Missions et organisation de la direction Contrôle des Services du Collège réuni ;
- Projet d'arrêté du collège réuni de la COCOM relatif aux frais d'administration des caisses d'alloc familiales ;
- Projet de fiches pour la contribution au programme du gouvernement ;
- Agrément des caisses privées d'allocations familiales - Projets d'arrêté du Collège réuni de la Cocom portant agrément des caisses privées d'allocations Circulaire relative aux modalités de mise à disposition de fonds aux caisses d'allocations familiales en vue du paiement des prestations familiales aux allocataires et calendrier de paiement.

### **Conseil de Gestion Santé et Aide aux personnes**

- ROI des Commissions techniques d'Iriscare ;
- Missions et organisation de la direction Contrôle des Services du Collège réuni ;

- Approbation des circulaires sectorielles relatives au transfert vers Iriscare ;
- Conventions bicommunautaires entre les MRPA, MRS, CSJ / MSP / IHP et les organismes assureurs bruxellois ;
- Projet de fiches pour la contribution au programme du gouvernement ;
- Budget 2020 pour les missions Santé et Aide aux personnes ;
- Circulaire du Collège réuni de la COCOM relative à l'interprétation du périmètre des travailleurs visé dans le Protocole d'accord 2018-2019 du 18 juillet 2018 pour les secteurs non-marchand de COCOF et de la COCOM ;
- Projet d'arrêté ministériel fixant la répartition des heures non utilisées des contingents de l'année 2018 des services d'aide à domicile ;
- Transposition de la mesure "différentiel ACS à la COCOM" du Protocole d'accord 2018-2019 du 18/07/2018 pour les secteurs non-marchand ;
- Allocation d'Aide aux Personnes Agées (AAPA) ;
- Suivi Protocole Accord Non-Marchand 2018-2019.

### 1.3. La "Stratégie 2025"

#### La stratégie 2025

BRUXEO fait partie du Comité Bruxellois de Concertation Économique et Sociale (CBCES) qui organise la concertation économique et sociale entre les interlocuteurs sociaux et le gouvernement sur toutes les questions relatives au développement régional et à la planification dans la Région de Bruxelles-Capitale. Emmanuel Deroubaix exerce ce mandat en tant qu'effectif et Kelly Timperman en tant qu'experte pour BRUXEO.

Il s'agit d'une stratégie intersectorielle se référant au développement socioéconomique à Bruxelles, dont il est crucial d'impliquer le secteur à profit social. De nombreux dossiers évoqués dans ce cadre sont en rapport directs avec les préoccupations des employeurs de nos secteurs.

Par sa présence dans les différents groupes de travail, les concertations et la participation au "Sommet sociaux" convoqués par le gouvernement pour la Stratégie 2025, BRUXEO garantit une participation des employeurs du secteur au projet du gouvernement.

A l'occasion du Sommet social de février 2019, les interlocuteurs sociaux bruxellois ont opéré un bilan de la stratégie 2025 avant les nouvelles élections de mai 2019.

Les interlocuteurs sociaux y ont identifié une série de dossiers à caractère socio-économique pour lesquels ils demandent à être étroitement associés aux travaux :

1. La **mobilité** : Les interlocuteurs sociaux l'ont rappelé à plusieurs reprises, la mobilité dans notre Région doit être multimodale, durable, cohérente et concertée avec les autres Régions<sup>1</sup>. Les interlocuteurs sociaux se sont réjouis de voir un objectif relatif à la mobilité intégré à la Stratégie 2025, mais ont dans le même temps regretté qu'il n'ait pas fait l'objet d'un travail en priorité partagée.
2. **Emploi/Formation** :

---

<sup>1</sup> Voir avis d'initiative du Conseil du 16 février 2016 « Mobilité et infrastructures de transport en Région de Bruxelles-Capitale », consultable sur le [site Internet du Conseil](#).

- a. Poursuite des négociations sectorielles et la mise en place des Pôles Formation Emploi.
  - b. La lutte contre le dumping social, et en particulier les clauses sociales dans les marchés publics.
  - c. La mise en œuvre de la lutte contre les discriminations à l'embauche.
  - d. La poursuite des actions en faveur de l'emploi durable et de qualité en soutenant des actions menées en matière de conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée (crèche, aide à domicile, maisons de repos et de soins, ...).
  - e. Enfin, deux chantiers de la Stratégie 2025 qui ne sont pas encore réalisés : la mise en place de véritables cellules de reconversion emploi-formation pour les travailleurs victimes d'une fermeture ou d'un licenciement collectif, et la rationalisation des instances locales de concertation en matière d'emploi et de formation. Les interlocuteurs sociaux soumettront au prochain Gouvernement une série de propositions visant à concrétiser ces deux chantiers.
3. La **digitalisation de l'économie**.
4. Un **pacte enseignement** qui se base notamment sur les résultats du monitoring de l'offre et de la demande scolaire réalisé par Perspective Brussels en décembre 2018.
5. **Social-santé** :
- a. le suivi de la mise en œuvre d'Iriscare
  - b. la réussite du virage ambulatoire et de la mise en réseau des hôpitaux
  - c. la mise en place d'une réflexion portant sur la question de l'autonomie des personnes.
6. **Environnement** : Permettre à la Région bruxelloise de se positionner comme un acteur de la transition énergétique et déterminer un plan d'actions avec des objectifs qui soient atteignables et **ambitieux**.
7. **Fiscalité régionale et communale** : les partenaires sociaux demandent à être davantage concerté dans le cadre de la prochaine législature. Une attention particulière est notamment accordée à la rationalisation de la fiscalité sur l'ensemble du territoire de la Région bruxelloise dans le respect de l'autonomie communale, et en garantissant une harmonisation et une plus grande stabilité fiscale pour les investisseurs, les entrepreneurs et les propriétaires.

### La stratégie 2030

Enfin, le nouveau Gouvernement Bruxellois – Vervoort II – a décidé dans la DPR que la Stratégie 2025 sera prolongée à 2030. De nouveaux objectifs et chantiers de travail ont donc pu être rajoutés dans la « Stratégie 2030 ». Ces discussions ont été menées en décembre 2019 et ont débouché à un nouveau texte officiel de la Stratégie 2030 en janvier 2020. Certains points concernent nos secteurs :

- 1) La transition économique, sociale et environnementale des entreprises (Axe 1 – objectif 1) et l'organisation de la transition progressive de tous les outils de soutien économique.
- 2) Faire émerger l'entreprenariat social comme modèle économique porteur (Axe 1 – objectif 2)
- 3) L'élaboration d'un Plan Régional pour l'Innovation (PRI) 2021-2025 (Axe 1).
- 4) La poursuite de la garantie jeunesse (Axe 2).
- 5) Garantir l'accès à un emploi stable et durable pour tous (Axe 2).
- 6) Accords-cadres sectoriels (entre-autre celui du non-marchand) et mise en place de pôles emploi-formation (Axe 2).
- 7) Réforme du congé-éducation payé et renforcement de la formation professionnelle afin de répondre aux besoins du marché du travail (Axe 2).
- 8) Réforme du système titres-services (Axe 2).
- 9) Un plan social-santé intégré bruxellois (Axe 2) en notamment :
  - a. assurant la réussite du virage ambulatoire et celle de la mise en réseau des hôpitaux ;

- b. mettant en œuvre la garantie autonomie ;
- c. luttant contre le non-recours aux droits sociaux.

#### 1.4. Economie et emploi

Durant l'année 2019, plusieurs dossiers importants ont marqué le secteur à profit social bruxellois en matière d'économie et d'emploi relevant tantôt de compétences fédérales, tantôt de compétences régionales et/ou communautaires.

Nous citerons notamment la réforme du code des sociétés, la mise en place du Conseil Consultatif de l'entrepreneuriat social, etc :

**1)** Après plusieurs centaines d'amendements et plusieurs saisines du Conseil d'État, le projet de Code des sociétés et des associations a finalement été adopté au Parlement fédéral fin février 2019. Ce Code apporte des changements non négligeables pour les asbl et abroge la loi du 27 juin 1921.

Fin 2015, le Ministre de la Justice, Koen Geens, annonçait son projet de réforme des sociétés et des associations dans sa note de politique générale à la Chambre des représentants. Une réforme en profondeur imaginée en trois phases :

- A. application de nouvelles règles en matière d'insolvabilité depuis le 1er mai 2018 ;
- B. entrée en vigueur d'un nouveau droit des entreprises le 1er novembre 2018 ;
- C. introduction d'un Code des sociétés et des associations (CSA) le 1er mai 2019.

Parmi les changements importants apportés par cette réforme, citons principalement :

- l'introduction d'une nouvelle définition de la notion d'"entreprise" (élargie aux asbl) ;
- la réduction du nombre de formes de société ;
- la suppression de la distinction entre sociétés civiles et sociétés commerciales (et entre actes civils et actes commerciaux) ;
- l'extension du champ d'application du droit d'insolvabilité entre autres aux asbl.

Les deux premières phases de la réforme étaient déjà en vigueur. Après d'âpres débats, le troisième volet de cette réforme, à savoir le CSA, a été finalement voté en février 2019. L'entrée en vigueur du CSA a été effectuée le 1er mai 2019. Conscient des changements importants apportés par le CSA pour les asbl, BRUXEO a décidé d'organiser plusieurs séances d'informations pour les entreprises à profit social bruxelloises sur ce sujet. Des spécialistes et acteurs impliqués dans cette réforme ont été invités à apporter des informations précises sur les conséquences concrètes de la réforme.

**2)** L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la composition et au fonctionnement du Conseil consultatif de l'entrepreneuriat social a été publié le 5 juin 2019.

Ce Conseil consultatif remplace la Plate-forme de concertation de l'économie sociale qui était préalablement instituée auprès du CESRBC.

Ce Conseil est chargé des missions suivantes :

- Formuler des avis relatifs à l'agrément des entreprises sociales ;
- Formuler des avis relatifs aux programmes d'insertion ;



- Formuler des avis de sa propre initiative et à la demande du Gouvernement ;
- Organiser la concertation entre les entreprises sociales agréées et les acteurs publics et privés en lien avec l'entrepreneuriat social ;
- Contribuer à la promotion de la politique régionale en matière d'économie sociale.

Au niveau du CESRBC, 6 membres (3 effectifs et 3 suppléants) représentant les organisations représentatives des travailleurs siégeant au CESRBC et 6 membres (3 effectifs et 3 suppléants) représentant les organisations représentatives des employeurs siégeant au CESRBC ont été désignés. BRUXEO occupe un mandat effectif et un mandat suppléant.

Pour rappel, ce nouveau conseil s'inscrit dans le cadre de l'ordonnance relative à l'agrément et au soutien des entreprises sociales. Cette ordonnance a pour objectifs de dépasser le cadre antérieur (économie sociale d'insertion) mis en œuvre par l'ordonnance du 18 mars 2004 qui permettait d'agréer et financer les « initiatives locales de développement de l'emploi » (ILDE) et les « entreprises d'insertion » (EI) et de prendre en compte les effets de la Sixième Réforme de l'État en incorporant les nouvelles compétences octroyées à la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'économie sociale.

En 2019, le Conseil a traité de nombreux dossiers de demande d'agrément comme entreprise sociale en analysant les conditions d'agrément : économique, sociale et gouvernance auxquelles les entreprises sociales doivent répondre.

## 1.5 Elections Mai 2019

Dans le cadre des élections du 26 mai 2019, BRUXEO a relayé activement les attentes et les propositions des entreprises à profit social bruxelloises. Et ce en réalisant de multiples actions :

- Rédaction d'un Mémoire en concertation avec l'ensemble du secteur à profit social bruxellois ;
- Réalisation d'une enquête auprès des entreprises à profit social pour identifier leurs besoins ;
- Présentation du Mémoire aux représentants de chaque parti politique (Président de parti et députés bruxellois) avant les élections ;
- Organisation d'une rencontre-débat avant les élections en présence de tous les partis démocratiques (voir chapitre 3.1) ;
- Rencontre des formateurs du nouveau gouvernement lors de la rédaction de la déclaration de politique commune ;
- Analyse croisée des déclarations de politique bruxelloises au regard du Mémoire BRUXEO ;
- Rencontres de tous les nouveaux ministres et de leur équipe ;
- Participation à la concertation relative à la Stratégie 2030 de la Région de Bruxelles-Capitale.

## 1.6 Accord social du non-marchand

BRUXEO a participé activement aux négociations qui ont permis de conclure, le 18 juillet 2018, un Protocole d'accord non marchand 2018-2019. Ce nouvel accord intègre pour la première fois, dans son financement, l'ensemble des travailleurs « hors cadre » affectés aux missions en lien avec l'agrément ; et ce tant en COCOF qu'en COCOM. Doté d'un budget de 11 millions €, il financera des mesures qui améliorent le pouvoir d'achat et les conditions de travail des travailleurs, et réduisent certains coûts à charge des employeurs.

A ces mesures et de façon transitoire, le Protocole d'accord stipule que : « Compte tenu des délais et afin de s'assurer de la mobilisation en engagement et en liquidation des 9.000.000 EUR prévus au budget 2018, il a été décidé que ce montant devait être liquidé sous la forme d'une prime unique, octroyée effectivement à l'ensemble des travailleurs repris dans les estimations de l'annexe 1 aux conditions suivantes :

- La prime est financée à 100% à tous les travailleurs (y compris les ETA) ;
- Le montant est calculé précisément en tenant compte des cotisations patronales de sécurité sociale afin d'empêcher tout coût à charge des employeurs ;
- La vérification préalable par les opérateurs des montants qui leur seront octroyés ;
- La liquidation de cette prime doit intervenir avant la fin de l'année 2018. »

En 2019, BRUXEO a collaboré activement aux multiples discussions relatives à la mise en œuvre de la prime unique 2018. Celle-ci a été liquidée vers les travailleurs durant l'été 2019.

D'autres mesures ont été mises en place dans les entreprises à profit social bruxelloises durant l'année 2019 :

- Augmentation de la prime de fin d'année ;
- Elargissement du périmètre de l'ABBET à la cohésion sociale et à la COCOM ;
- Octroi de deux jours de congé avec embauche compensatoire aux travailleurs du secteur des maisons de repos ;
- Octroi d'un jour de congé avec ou via embauche compensatoire aux travailleurs du secteur des ETA ;
- Augmentation de l'enveloppe consacrée à l'embauche compensatoire ;
- Augmentation de la prise en charge du différentiel ACS.

Des travaux ont également été initiés concernant les mesures : IF.IC, Mobilité et Concertation-Outil-Evaluation.

## 2. Appui et services aux membres

### 2.1. Utilisation rationnelle de l'énergie

En 2018, le projet énergie « Energy Advisor » s'est poursuivi via une nouvelle convention de 4 ans avec Bruxelles Environnement (BE) dans le cadre du Pack Energie. En 2019, la cellule Energie s'est encore renforcée par l'arrivée de Laurent en novembre. Elle est donc désormais composée de 4 conseillers énergie et une assistante de projet : Muriel, Xavier, Kelly, Laurent et Joelle ; travaillant soit à temps plein ou soit à temps partiel sur le projet énergie.

Les services offerts par les conseillers énergies s'adressent à l'ensemble du secteur à profit social, sont bilingues et entièrement gratuits pour les bénéficiaires.

Ce projet propose différents services :

#### 1. Séminaires, workshops et ateliers pratiques

Au nombre de 8 par an, les séminaires, workshop et ateliers pratiques sont destinés à offrir une information spécifique vers un public peu averti. Le public-cible visé par les séminaires et workshops sont les responsables techniques et membres de la direction des institutions à profit social. Le public cible visé par les ateliers pratiques sont les ouvriers polyvalents institutions à profit social. Nous touchons de la sorte l'ensemble des acteurs s'occupant de la gestion des bâtiments.

Nous veillons à aborder l'ensembles des thématiques liées à la gestion de l'énergie : éclairage, isolation, sensibilisation, énergie renouvelable, financement, réglementation, etc.

#### 2. Un accompagnement individuel ou collectif à une utilisation rationnelle de l'énergie

Cette mission a pour but de permettre aux entreprises accompagnées de développer une politique de gestion de l'énergie efficace et pérenne, et de réduire ainsi significativement leurs consommations énergétiques.

A travers plusieurs rencontres, elles reçoivent quatre types d'accompagnement :

- ▶ Un accompagnement **méthodologique**
- ▶ Un accompagnement à la **connaissance et au suivi des consommations**
- ▶ Un accompagnement **technique** (diagnostic énergétique et assistance travaux).
- ▶ Un accompagnement permettant **de sensibiliser** le personnel et des bénéficiaires.

**Du matériel de comptage de l'énergie** est également mis à leur disposition (enregistreurs de températures, wattmètres, etc.) afin d'identifier les sources de gaspillage et de sensibiliser leur personnel.

18 accompagnements individuels ont démarré en 2019. Par ailleurs, un accompagnement collectif avec 9 maisons de jeunes a également été réalisé en 2019

#### 3. Répondre aux demandes spécifiques sur la thématique de l'énergie

Les conseillers énergie de BRUXEO sont des interlocuteurs privilégiés pour le secteur à profit social bruxellois pour toutes les questions relatives à l'énergie. Ils apportent à leurs interlocuteurs une information générale sur l'énergie (aide financière, réglementation, questions techniques, suivi des consommations, outils et documents accessibles, procédure à suivre, etc.).

#### 4. Visite du bâtiment avec diagnostic technique

La visite avec diagnostic est une première visite de base en entreprise afin de fournir les premiers conseils débouchant sur un suivi régulier des consommations énergétiques et une diminution concrète de ces consommations. Un rapport de diagnostic énergétique est envoyé à l'institution suite à la visite.

En 2019, 43 visites avec diagnostic ont été réalisées.

#### 5. Assistance à la maîtrise d'ouvrage

L'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) est un service de soutien aux maîtres d'ouvrage dans leurs projets de travaux liés à l'énergie (changement de chaudière, isolation thermique de paroi, installation de panneaux photovoltaïques, etc.). En effet, les institutions se trouvent régulièrement démunies devant la lourdeur et la complexité des démarches à réaliser dans leurs projets énergie. Par manque de temps ou de compétence en interne, les recommandations listées lors des audits énergétiques peinent à se réaliser concrètement. C'est pourquoi nous proposons cette assistance avec le souci d'autonomisation du maître d'ouvrage.

En 2019, 10 AMO ont été réalisées.

#### 6. Check-up chaufferie

Le check-up est une campagne de mesure, de contrôle du bon fonctionnement et du réglage de la régulation des installations de chauffage des entreprises. Tout au long du processus, nous veillons à l'écologie d'un membre de l'asbl au fonctionnement de la chaufferie et sur son autonomisation.

En 2019, 7 check-up chaufferie ont été réalisées.

#### 7. Monitoring des consommations d'énergie :

Le monitoring des consommations d'énergie est la pierre angulaire de la gestion de l'énergie, celui-ci permet d'évaluer l'impact des mesures réalisées et de détecter des dérives éventuelles au sein d'un bâtiment. Ce monitoring nous permet également de quantifier l'impact de nos services et de faire un reporting auprès du pouvoir subsidiant.

Pour ce faire, une comptabilité énergétique en ligne ([www.energieid.be](http://www.energieid.be)) est créée pour chaque institution bénéficiant des services Energie de BRUXEO. L'entreprise s'engage à encoder ses données de consommations de combustible et d'électricité pendant 3 ans. Nous avons accès à l'ensemble de ces données de consommation et vérifions que celles-ci sont correctement encodées. Sur cette base, nous réalisons un monitoring de l'évolution de ces consommations, ainsi qu'une quantification annuelle de la baisse globale de consommation énergétique de l'ensemble des entreprises.

## 2.2. Promotion de la Diversité

En collaboration avec la coopérative Cera et Actiris, BRUXEO développe depuis fin 2017, le projet « So-Diversity » dans le but de promouvoir la diversité et l'inclusion, et de lutter contre toutes les formes de discrimination dans la gestion quotidienne des institutions de soins et plus généralement dans les entreprises non marchandes bruxelloises, tant en terme d'accès à l'emploi, d'évolution professionnelle des travailleurs ou d'accessibilité et d'adaptabilité des services à tous les usagers. Par diversité, on comprend souvent le genre, l'âge, l'origine et le handicap mais en réalité il existe 19 critères protégés par la loi belge.

En 2019, ce projet a poursuivi l'offre concrète des services suivants :

### 1. Des workshops thématiques

Ces workshops sont destinés à (in)former, outiller et sensibiliser les employeurs et managers du secteur à profit social sur des aspects spécifiques de la gestion de la diversité et l'inclusion.

Les thématiques proposées en 2019 sont les suivantes :

21/03/19 – le management inclusif dans les entreprises à profit social

17/05/19 – Let's focus on handicap : allier handicap et emploi dans votre politique RH, c'est possible !

18/10/19 – Co-Solving workshop – analyse de cas concrets

21/11/19 – Sexisme en entreprise

### 2. Des groupes de travail (GT) sectoriels

L'organisation et l'animation d'un GT visent à rassembler des employeurs d'un même secteur afin d'aborder la question de la gestion de la diversité et l'inclusion entre pairs. L'objectif est de les (in)former sur des aspects « techniques » mais aussi de favoriser le partage d'expériences sur des problématiques communes propre au secteur. De plus, la participation active des membres du GT dynamise les échanges et favorise la mise en réseau de ceux-ci.

Le choix du secteur est établi sur base d'une prospection auprès de divers acteurs (fédérations membres, institutions, etc.). Le public-cible se compose de responsables RH, de directeurs d'institution ou de managers d'équipe.

Le premier groupe de travail s'est déroulé en collaboration avec la fédération AMA (fédération des Maisons d'accueil et des services d'aides aux sans-abris) avec 12 responsables d'institutions bruxelloises et wallonnes. BRUXEO a animé 3 réunions de travail dont la dernière réunion s'est déroulée en janvier 2019. Le contenu a été adapté en fonction des demandes des participants.

En novembre 2018, un 2<sup>e</sup> groupe de travail a démarré avec 7 institutions de soins de santé bruxelloises (hôpitaux et maisons de repos). En 2019, ce groupe de travail s'est réuni à 3 reprises et 3 institutions supplémentaires se sont jointes au groupe.

Le contenu a été construit en fonction des attentes des participants et chaque réunion prévoyait un temps d'échange et de partage suffisant.

Voici les thématiques abordées lors des réunions :

20/11/18 – introduction – cadre légal – diagnostic diversité

12/02/19 – Comment gérer une équipe diverse – focus multiculturel (avec Emilie Bréban)

21/05/19 – retour d'expérience de la politique diversité du CHR Citadelle de Liège (avec Mme Christine Tomat)

15/10/19 – communication interne : comment convaincre ma direction et/ou mes collègues d'entamer une démarche en faveur de la diversité ?

A la demande des participants, il est prévu de poursuivre ce groupe de travail en 2020 avec 2 réunions de travail.

De plus nos réunions de ce groupe de travail sont agréées par Iriscare comme formation pour le personnel des maisons de repos. Chaque participant reçoit dès lors une attestation de présence.

Le prochain secteur visé pour lancer un nouveau groupe de travail en 2020 sera le secteur culturel.

### 3. Accompagnements personnalisés d'entreprise en fonction de leurs besoins spécifiques, avec le support d'experts externes

En avril 2019, BRUXEO a lancé un nouvel appel à candidature pour sélectionner 5 institutions bruxelloises qui souhaitaient mettre en place une politique de gestion de la diversité ou un projet spécifique en ce sens.

BRUXEO propose un accompagnement gratuit et sur mesure qui comprend des réunions collectives pour (in)former les responsables « diversité » sur des aspects plus techniques et favoriser les échanges entre institutions. A côté de cela, BRUXEO va animer et faciliter 3 à 4 réunions dans chaque institution. Ces réunions rassemblent des personnes diverses de l'institution pour réfléchir ensemble aux actions possibles à mettre en œuvre au sein de leur organisation. L'objectif est de les aider à créer une vision commune de ce qu'est la gestion de la diversité et l'inclusion, à identifier les éventuels problèmes liés à cette thématique et rédiger un plan d'action pour promouvoir l'inclusion et lutter contre toutes formes de discrimination.

Les institutions accompagnées sont issues de divers secteurs : soins de santé, CPAS, mutuelles, aide et soins à domicile, médias.

La plupart des accompagnements initiés en 2018 se poursuivent également en 2019.

### 4. Création d'outils

La brochure « Checklist Diversité et inclusion » de BRUXEO :

Nous avons réalisé une brochure bilingue d'auto-diagnostic diversité et inclusion pour les entreprises à profit social. Cet outil est inspiré de la « checklist diversiteit » de VERSO, nos homologues flamands, et nous l'avons améliorée. Cette brochure est disponible en version papier sur demande et également en PDF sur le site internet de BRUXEO. Une version Excel a été créée pour collecter les résultats d'un groupe de 15 répondants d'une même entreprise. Cet outil sera utilisé dans le cadre des accompagnements collectifs et individuels ainsi que diffusé via nos relais, membres et partenaires.

BRUXEO a créé une newsletter dédiée à la diversité qui est envoyée à tous les contacts BRUXEO intéressés par cette thématique. Il y en a eu 2 en 2019 (mars et septembre).

### 5. Co-construction d'un module de formation

Toutes les actions effectuées dans le cadre du projet So-Diversity alimentent déjà la réflexion sur la co-construction d'un module de formation à destination des employeurs du secteur à profit social

bruxellois. Nous avons entamé les discussions avec divers partenaires pour l'élaboration de la formation (partenaires, formateurs, employeurs). Nous sommes en contact, entre autres, avec l'Unipso, qui a de l'expertise en création de formation, afin de collaborer activement et proposer cette formation à Bruxelles et en Wallonie également.

## 6. Networking

En 2019, nous avons poursuivi et étoffé notre connaissance des acteurs de la diversité en région bruxelloise en les rencontrant tout au long de l'année. Nous sommes intervenus ou avons participé à des colloques/journée d'études sur des thématiques liées à la gestion de la diversité et l'inclusion organisés par différents organismes tels que Pour la solidarité, VIVO, le Conseil pour l'égalité des femmes et des hommes, Actiris, Talent2connect, etc. BRUXEO a intégré par ailleurs le DMAB (Diversity managers of Belgium) qui est un réseau belge de managers de la diversité qui se réunit 4x/an pour s'informer, partager et échanger leurs bonnes pratiques.

## 2.3. Service de mutualisation : tarifs de secrétariats sociaux

Les entreprises à profit social affiliées aux 26 fédérations membres de BRUXEO peuvent depuis novembre 2019 bénéficier d'offres attractives au niveau des services et des tarifs de trois secrétariats sociaux : GROUPS, PARTENA et UCM. Pour bénéficier de ces offres attractives, chaque entreprise intéressée reste amenée à conclure un contrat individuel avec l'un de ces secrétariats, dans le respect de la législation sur les marchés publics.

Nous invitons nos membres à découvrir et à relayer ces offres de services, via un canal « sécurisé », vers leurs entreprises affiliées. Si elles le désirent, ces entreprises peuvent alors, sur une base objective, demander trois offres aux secrétariats sociaux dont elles jugent la proposition la plus intéressante, du point de vue du prix et de la qualité des services proposés.

## 2.4. Communication et information des membres.

### Le site internet ([www.bruxeo.be](http://www.bruxeo.be))

Le site internet est l'interface public où BRUXEO peut communiquer largement sur :

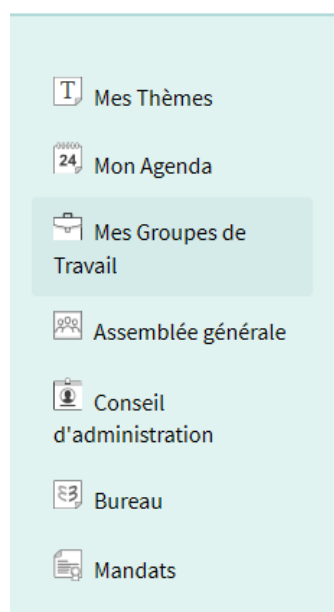
- a. **Les actualités** de BRUXEO: organisation de séminaire et événement (BRUXEO, énergie, diversité), informations importantes « employeurs » pour le secteur, informations sur la politique bruxelloise, etc. Voici quelques exemples d'actualités « politiques » en ordre chronologique sur l'année 2019 :
  - Enquête BRUXEO : risques pour les postes ACS ex-TCT. Collectons des données en vue de la négociation.
  - Carte Blanche en vue des élections de 2019.
  - Rencontre-débat pré-électorale sur les défis du secteur à profit social bruxellois.
  - Elections - Les réponses des partis politiques francophones aux priorités du secteur à profit social.
  - La déclaration politique 2019-2024 de la VGC, COCOF et du gouvernement bruxellois.
  - BRUXEO a rencontré les formateurs du futur gouvernement.
  - BRUXEO interpelle le Gouvernement sur le projet de budget 2020 de la Région bruxelloise et ses possibles impacts négatifs sur les aides à l'emploi et le secteur à profit social (non marchand).
  - Le retour du Ministre de l'Emploi Clerfayt sur l'interpellation de BRUXEO quant aux économies de 38 millions d'€ à réaliser par Actiris.
- b. **A propos** : Explication de BRUXEO et ses membres.
- c. **Projets** : lien vers les sous-sites énergie et diversité.
- d. **Thèmes** : On y retrouve tous les dossiers sur lesquels BRUXEO travaille de près.
- e. Le Profit Social
- f. Agenda

### La zone membre MYBRUXEO

Le site internet [www.bruxeo.be](http://www.bruxeo.be) offre une zone réservée aux membres : MYBRUXEO. On y retrouve toutes les informations et documents de travail « privés » nécessaire pour les différentes réunions organisées par BRUXEO :

- a. Les réunions d'AG, CA et de bureau.
- b. Les réunions de groupes de travail. Nous avons actuellement 2 GT en cours : GT Emploi et Accord Non-marchand.

On y trouve également d'autres informations, comme le suivi des mandats au CESRBC et IRISCARE. Le suivi est mis à jour tous les mois (en même temps que l'envoi de la newsletter).





### **Information CESRBC et Iriscare vers les membres**

Comme expliqué ci-dessus, nos fédérations membres sont systématiquement informées des sujets traités au niveau du CESRBC et des commissions ainsi que d'Iriscare. Elles peuvent ainsi prendre note des documents et des discussions en cours.

Cette information se réalise via un fichier Excel régulièrement mis à jour. Il se trouve dans la zone MYBRUXEO du site internet. Celui-ci reprend l'intitulé des dossiers, les remarques et commentaires de BRUXEO, les échéances, ainsi que les coordonnées de la personne en charge du dossier.

### **La newsletter**

Une newsletter électronique est envoyée chaque mois depuis septembre 2017. Elle s'adresse aux fédérations membres mais aussi à tous les acteurs du secteur à profit social bruxellois. Elle offre aux lecteurs des informations pertinentes via 4 rubriques :

- Vigie du Parlement bruxellois ;
- Vigie des travaux du CESRBC et IRISCARE ;
- Actualités sociales ;
- Agenda de BRUXEO.

## 3. Etudes et statistiques

### 3.1 Organisation d'une rencontre-débat pré-électorale sur les défis du secteur à profit social

#### RENCONTRE-DÉBAT PRÉ-ÉLECTORALE SUR LES DÉFIS DU SECTEUR À PROFIT SOCIAL BRUXELLOIS

« DÉVELOPPONS ENSEMBLE UNE RÉGION  
DYNAMIQUE, ATTRACTIVE ET SOLIDAIRE »



VEZ DÉCOUVRIR ET PARTAGER LA VISION DU SECTEUR ET DES  
TÊTES DE LISTE AUX ÉLECTIONS RÉGIONALES BRUXELLOISES  
SUR LES PRINCIPAUX ENJEUX DU SECTEUR À PROFIT SOCIAL :  
AUGMENTATION DE L'OFFRE DE SERVICES, EMPLOI DE QUALITÉ,  
FORMATION, ENCADREMENT, SIMPLIFICATION  
ADMINISTRATIVE, INNOVATION, ÉNERGIE ET MOBILITÉ.

Séminaire *bilingue* avec traduction simultanée.

QUAND ?  
25 AVRIL 2019  
DE 14H00 A 17H30

OÙ ?  
ESPACE JACQMOTTE  
RUE HAUTE 139  
1000 BRUXELLES

SECTEUR ?  
À PROFIT SOCIAL / NON  
MARCHAND BRUXELLOIS

PUBLIC CIBLE ?  
TOUTE PERSONNE  
INTÉRESSÉE PAR LA  
RÉGION BRUXELLOISE

PARTICIPATION  
GRATUITE –  
INSCRIPTION  
OBLIGATOIRE

INSCRIPTION JUSQU'AU  
19 AVRIL 2019 :  
[www.BRUXEO.be](http://www.BRUXEO.be)

MEMORANDUM  
BRUXEO

Avec ses 26 fédérations membres, sur base d'une analyse des défis socioéconomiques bruxellois et d'une enquête d'opinion auprès des employeurs du secteur, BRUXEO a rédigé un Mémoire reprenant 10 lignes de force positives et constructives, afin de soutenir le développement économique, social et environnemental de Bruxelles. En espérant que celles-ci soient traduites dans les déclarations et les actions des futurs gouvernements bruxellois, BRUXEO a voulu inviter les acteurs du secteur et nos partenaires à réfléchir et à échanger avec les têtes de listes aux élections régionales bruxelloises sur les principaux défis qui attendent les entreprises à profit social au cours de la prochaine législature. Ce débat était précédé par l'intervention de l'Observatoire de la Santé et du Social concernant l'évolution des besoins sociétaux en Région de Bruxelles-Capitale.

**132 personnes** issues du secteur santé, du secteur à profit social, de l'administration et des représentants des différents partis politiques se sont inscrits à cet événement.

Voici le programme :

<b>13h45</b>	<b>Accueil des participants</b>	
<b>14h00</b>	<b>Mot de bienvenue</b>	Jean-Claude Praet – Président BRUXEO
<b>14h10</b>	<b>Evolution des besoins sociétaux sur le territoire de la Région bruxelloise</b>	Marion Englert - Observatoire de la Santé et du Social
<b>14h40</b>	<b>Résultats de l'enquête sur les attentes des employeurs à profit social bruxellois et présentation du mémorandum de BRUXEO</b>	Kelly Timperman et Bruno Gérard – BRUXEO
<b>15h00</b>	<b>Pause-café</b>	
<b>15h15</b>	<b>Quel avenir pour le secteur à profit social/ non marchand bruxellois ?</b>	Table ronde avec les têtes de liste aux élections régionales bruxelloises
<b>16h45</b>	<b>Echanges avec la salle</b>	Débat avec les têtes de liste aux élections régionales bruxelloises
<b>17h30</b>	<b>Drink de clôture</b>	

### 3.2. Deux sessions d'informations sur le Nouveau Code des Sociétés : Un nouveau cadre légal pour les associations. Quelles implications concrètes ?

Ces deux sessions d'informations – l'une en français et l'autre en néerlandais - ont pour but d'informer de manière concrètes et pratiques les directeurs d'ASBL sur les changements du nouveau Code des Sociétés. Ceci a été réalisé en partenariat avec l'UNISOC qui suit cette thématique de près au niveau fédéral. Vous trouverez l'invitation en français ci-dessous :



## Session d'information - 3 octobre 2019: Un nouveau cadre légal pour les associations. Quelles implications concrètes ?

Beaucoup d'entre vous ont sûrement entendu parler de l'entrée en vigueur du **nouveau Code des sociétés et des associations (CSA)**. Son application, pour les associations existantes, sera **effective à partir du 1er janvier 2020**.



Celle-ci engendre **une série de changements**, auxquels chaque association doit se **conformer**, dans le droit qui régit son activité: la définition de l'association, les activités permises, la composition des organes, la rédaction des statuts, le nombre minimum de fondateurs, le mandat et la responsabilité des administrateurs, etc.

De façon générale, se pose aussi **la question des règles fiscales** qui seront applicables aux associations dans le futur.

Afin de présenter cette réforme, d'en **clarifier les enjeux et d'amener des réponses pratiques sur ces implications concrètes**, l'Unisoc et BRUXEO organisent une session d'information gratuite pour les directeurs, gestionnaires et administrateurs d'associations le **3 octobre** prochain.

**103 personnes** se sont inscrites à la session d'information en français et **93 personnes** pour la session en néerlandais.

Voici le programme de la matinée :

08u45		Accueil
9u10	Mot de bienvenue	<b>Michaël De Gols</b> , Directeur Unisoc <b>Kelly Timperman</b> , Conseillère BRUXEO
9u20	Les changements légaux du CSA pour les associations	<b>Michel Davagle</b> , Conseiller juridique près les ASBL Semafor et Semaforma d'Ans.
10u15		Pause café
10u30	Les changements légaux du CSA pour les associations (suite)	<b>Karin Toussaint</b> , Conseillère Pôle juridique AES & AISF et Vice-Présidente de la Plateforme Francophone du Volontariat.
11u	L'impact du CSA sur le droit fiscal des associations	<b>Sabine Garroy</b> , Assistante-doctorante à l'Université de Liège (Tax Institute)
11u30	Libéralités et comptes annuels d'associations et de fondations	<b>Mehmet Saygin</b> , Conseiller juridique Unisoc
11u45	Échange avec le public et conclusion	
12u30		Lunch sandwich

### 3.3. Statistiques

Des analyses statistiques sur base des données de l'ONSS, du Bureau du Plan et de l'Institut des comptes nationaux de la BNB sont réalisées annuellement. Elles concernent essentiellement la nature et l'évolution de l'emploi et des entreprises à profit social ainsi que la valeur ajoutée qui y est produite. Elles sont disponibles en fonction des demandes spécifiques de nos membres.

### 3.4. Groupes de Travail

En 2019, BRUXEO a organisé des groupes de travail dans les domaines suivants liés au secteur à profit social : Accord non marchand et Emploi.

L'organisation structurelle d'un **groupe de travail (GT) Emploi** a été mise en œuvre début 2018. Il a pour objectif de renforcer la capacité propositionnelle et la réactivité de BRUXEO vis-à-vis de nouvelles idées de réforme. En parallèle, le GT a pour finalité d'informer correctement les fédérations membres. Dans un second temps, l'expertise acquise peut également permettre de répondre à des problématiques précises et concrètes rencontrées par les employeurs. En 2019, ce GT s'est réuni au total 4 fois.

Cet objectif est atteignable par la mise en réseau entre pairs, par une vigie et une vulgarisation de la législation, par l'analyse conjointe de nouveau projet de réforme, par la mise en œuvre d'enquêtes, par l'audition d'experts, par l'invitation de représentant du cabinet du Ministre de l'emploi et par la rédaction d'outil pratico-pratique pour les employeurs. Ce travail se réalise au travers du GT et de la mise à disposition d'informations et d'analyses sur le site web de BRUXEO.

Le **groupe de travail Accord Non-marchand**, que nous élaborons plus en détail au chapitre 1.5 s'est également réuni plusieurs fois en 2019.

Finalement, un **groupe de travail « Economie & Statistique »** regroupant les 4 organisations sœurs : UNIPSO, VERSO, UNISOC et BRUXEO s'est réuni à plusieurs reprises pour rencontrer les objectifs suivants :

1. Consolider les données et les outils statistiques du secteur à profit social ;
2. Augmenter la cohérence des travaux ;
3. Renforcer l'expertise interne des 4 confédérations ;
4. Analyser les enjeux économiques du secteur à profit social ;
5. Amélioration de la visibilité du secteur à profit social.

En 2019, les membres du groupe de travail se sont également réunis avec Concert'ES et sur l'invitation de la Fondation Roi Baudouin pour créer ensemble un « data trust » dont les objectifs seraient les suivants :

- Élargir et améliorer les données existantes et disponibles pour et sur les entreprises sociales ;
- Sécuriser les données et leur stockage ;
- Nettoyer et traiter les données ;
- Produire des enquêtes sur des thématiques spécifiques.